

Peste porcine africaine (PPA)

# La Suisse est menacée

La peste porcine africaine (PPA) continue de progresser vers l'ouest. Le risque de voir l'épizootie se déclarer en Suisse est jugé élevé par l'OSAV (Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires). Les détenteurs de porcs devraient prendre les mesures nécessaires à la protection de leur cheptel contre le virus mortel.

Originnaire d'Afrique, la PPA n'est de loin plus cantonnée à ce continent. En 2007, des premiers cas étaient enregistrés en Géorgie. Depuis, l'épizootie s'est propagée en Eurasie, touchant aussi bien les sangliers que les porcs domestiques. Des cas ont été signalés en République tchèque l'été dernier. En Pologne aussi, la maladie continue de s'étendre vers l'ouest. Le virus peut parcourir de grandes distances via le trafic de voyageurs et l'importation illégale d'aliments provenant d'Europe de l'Est, et il consti-

tue donc une menace sérieuse pour la Suisse.

### Agent et transmission

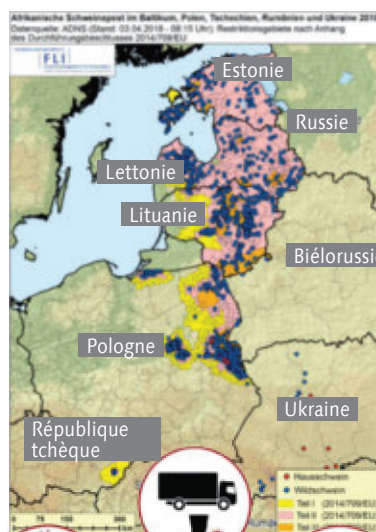
La peste porcine africaine est une maladie virale fébrile hautement contagieuse qui peut atteindre sous sa forme aiguë un taux de mortalité de 100%. Le virus entre dans l'organisme de l'animal par la bouche, le nez ou le sang. Il est transmis par contact direct avec un animal (porcs domestiques et sangliers), des objets et des aliments contaminés, ou par des morsures de tiques. Les agents pathogènes sont très résistants et survivent pendant plusieurs mois dans le sang, les fèces ou les produits carnés. Même la congélation ne les tue pas!

### Symptômes et mesures dans les cas suspects

Les symptômes ne permettent pas de distinguer la PPA de la peste porcine classique (PPC). Selon le type de virus, la maladie revêt une forme aiguë ou chronique. Les signes d'atteinte manifestes de la PPA sont une forte fièvre, des morts subites, de l'inappétence, de l'apathie, des diarrhées, de l'essoufflement et des saignements cutanés. Lorsqu'un éleveur observe quelques-uns de ces symptômes, il doit immédiatement en informer le vétérinaire pour procéder à un examen d'exclusion.

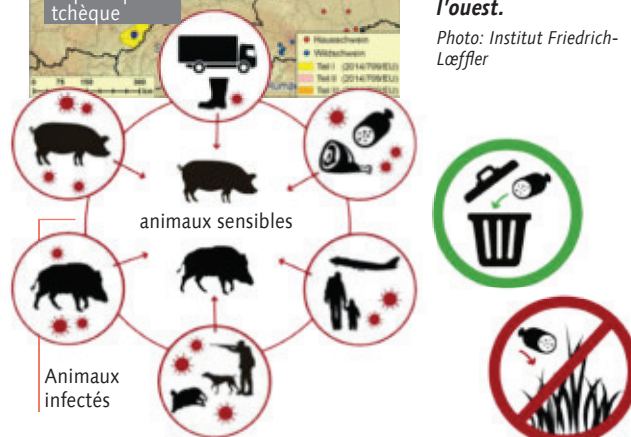
### Traitement et prévention

La PPA ne peut pas être traitée et il n'existe pas de vaccin à ce jour. C'est pourquoi la prévention, l'information et un suivi attentif sont les seules mesures qui puissent être prises contre l'épizootie.



La PPA se propage en Europe et progresse vers l'ouest.

Photo: Institut Friedrich-Löffler



Les voies de transmission de la PPA. Photo: OSAV

- Mesures de prévention:**
- Eviter le contact direct et indirect entre les porcs domestiques et les sangliers
  - Clôturer les élevages porcins
  - Sas d'hygiène
  - Mettre les provisions de litière et de nourriture hors de portée des sangliers
  - Ne pas utiliser de tourbe d'Europe de l'Est dans les porcheries
  - Changer de chaussures (pour chaque porcherie une paire de bottes)
  - Ne pas prendre les chiens à la porcherie
  - Être prudent en cas de détention en plein air (double clôture)
  - Lutter systématiquement contre les rongeurs nuisibles
  - Ne pas emporter ou se faire livrer d'aliments provenant de régions atteintes de PPA en Europe de l'Est
  - Sensibiliser les détenteurs amateurs au problème de la PPA
  - Informer les collaborateurs et auxiliaires de récolte (surtout d'Europe de l'Est) sur les points précités (distribuer les recommandations plurilingues de l'OSAV)

### Envisager une assurance contre les épizooties

Pour un producteur, une attaque de PPA engendre des pertes financières massives, car en cas d'épizootie, tout le cheptel doit être éliminé. Vu le niveau de menace actuel, il est recommandé d'envisager la conclusion d'une assurance contre les épizooties incluant la PPA. Anicom propose une assurance à de bonnes conditions par son partenaire AXA Winterthur. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur le site [www.anicom.ch](http://www.anicom.ch).

**Auteure**  
Beatrice Rufer,  
Marketing Anicom SA,  
3052 Zollikofen